MUNDELL Robert
(né en 1932)

Économiste canadien, prix Nobel en 1999, professeur à l'Université de Columbia à partir de 1974, Robert Mundell est un visionnaire qui a d'abord travaillé au début des années 1960 pour le Fonds monétaire international (FMI) puis qui a enseigné aux Universités de Chicago (1966-1971) et de Stanford (1971-1974). Il est connu pour avoir été un des chefs de fil de « l'école de Chicago ». Ses analyses se situent au croisement de deux courants de pensée : d'une part un monétarisme plus pragmatique et plus nuancé que celui de Milton Friedman, d'autre part la théorie de la politique économique lancée par le premier prix Nobel d'économie Jan Tinbergen.

Mundell a acquis une réputation internationale en écrivant dans les années 1960 une série d'articles alors que son Canada natal avait des difficultés à trouver un taux de change adéquat pour sa monnaie par rapport au dollar américain. A une époque où le monde était encore dominé par les barrières douanières et le contrôle des changes, il a généralisé la théorie keynésienne au cas de l'économie ouverte, anticipant l'effondrement des droits de douane et l'explosion des marchés de capitaux.

Notre auteur est célèbre pour avoir étudié comment le choix entre les changes fixes et les changes flottants affecte l'efficacité de la politique monétaire et de la politique budgétaire. Ce qui est appelé depuis le modèle Mundell-Fleming reste le cœur de presque tous les manuels d'économie internationale. Le modèle IS-LM est étendu au cas de l'économie ouverte ; dans ce cadre, l'articulation des secteurs réels et monétaires implique la prise en compte du taux de change, variable qui répercute le prix des devises étrangères en monnaie nationale. Mundell est l'auteur de deux ouvrages très connus intitulés : *The International Monetary System : Conflict and Reform* (1965) et *International Economics* (1968). Il s'est intéressé à la théorie des zones monétaires optimales, c'est-à-dire des zones au sein desquelles il est avantageux pour les économies nationales de fixer les taux de change, voire de passer à un système de monnaie unique.

Une des contributions essentielles de Mundell est d'avoir montré — dans un article de 1962 (« The Appropriate Use of Monetary and Fiscal Policy under Fixed Exchange Rates », ISP) — l'existence d'une incompatibilité entre autonomie de la politique monétaire, changes fixes et mobilité des capitaux (« triangle des incompatibilités »).

Dans un article précurseur de 1963 (« Capital Mobility and Stabilization Policy under Fixed and Flexible Exchange Rates », CJE) , puis dans *International Economics*, Mundell a étudié les propriétés du modèle IS-LM (élaboré par John Hicks) en économie ouverte avec changes fixes (ou flottants) et mobilité (ou immobilité) des capitaux sur le plan international : on parle alors du modèle IS-LM-BP (BP : balance des paiements).

Mundell est le père de la théorie des « zones monétaires optimales » : celles-ci sont des zones géographiques à l'intérieur desquelles les changes fixes sont la meilleure solution sur le plan interne alors que les changes flottants sont la meilleure solution sur le plan

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

Economie

Fiche de connaissances

L'Analyse Néoclassique

Les Grands Auteurs

externe. Le problème est alors de découper et de regrouper les espaces économiques (pays, régions...) en zones telles qu'à l'intérieur de chacune d'entre elles les taux de changes fixes s'appliquent alors que les taux de change flottants prévalent dans les relations entre chaque zone et son environnement.

Bibliographie :

- « *Dictionnaire d'histoire, économie, finance, géographie* » (sous la direction de F.TEULON), collection Major, PUF ;
- « *Histoire de la pensée économique* », G. Deleplace, Dunod.
- « *Économie politique* », R. Barre, tome 1, coll. Thémis, PUF.

F. Teulon

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.